

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AJACCIO**

Le 25 mars 2024 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

**Etaient présents :** Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :** Stéphane Vannucci pouvoir à Nicole Ottavy, Jacques Billard pouvoir à Pierre Pugliesi, Annie Sichi pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Aurélia Massei pouvoir à Charles Voglimacci, Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne pouvoir à Camille Bernard, Philippe Kervella pouvoir à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu pouvoir à David Frau, Antoine Cuttoli pouvoir à Christian Bacci, Laurent Marcangeli pouvoir à Stéphane Sbraggia, Pierre-Laurent Audisio pouvoir à Marine Schinto,

**Etaient absents :** Laetitia Maroccu, Basiliu Moretti, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240325-2024\_045-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 mars 2024**  
**Délibération N° 2024/045**  
**Adoption du budget primitif de l'exercice 2024 du budget  
annexe du stationnement**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Deuxième exercice budgétaire répondant à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2024 s'élève à la somme de 1 703 637 euros se décomposant comme suit :

- Section Fonctionnement : 1 610 637 euros
- Section Investissement : 93 000 euros

**Les données suivantes comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice :**

<b>Section Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	256 500,00 €	Chap. 70	Prod. services, domaine, ventes	1 610 622,00 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	1 075 000,00 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	15,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	165 517,00 €			
Chap. 66	Charges financières	27 000,00 €			
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>1 524 017,00 €</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		<b>1 610 637,00 €</b>
Chap. 023	Virement à la section investissement	64 620,00 €			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	22 000,00 €			
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 610 637,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>1 610 637,00 €</b>

<b>Section d'investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	48 000,00 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 380,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €			
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>93 000,00 €</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		<b>6 380,00 €</b>
			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	64 620,00 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	22 000,00 €

<b>Total Dépenses</b>	<b>93 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>93 000,00 €</b>
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du stationnement de la commune d'Ajaccio.  
D'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 25 mars 2024 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du Stationnement ;  
Vu la délibération 2021/349 du 20 décembre 2021 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;  
Vu la délibération 2023/002 du 1<sup>er</sup> février 2023 concernant l'adoption du règlement budgétaire et financier ;  
Vu la délibération 2024/001 du 26 janvier 2024 concernant le débat d'orientation budgétaire 2024 ;  
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances ;  
Considérant que le projet de budget primitif 2024 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

### APPROUVE

Le budget primitif 2024 du budget annexe du stationnement de la commune d'Ajaccio.

### AUTORISE

le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

### VOTE

**Par 38 voix Pour, 3 voix Contre.**

**Votes contre : Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**Secrétaire de séance**

**Marine SCHINTO**




**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Stéphane SBRAGGIA**

